

© Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, représentée par
le directeur général de Parcs Canada, 2003.
Gouvernement du Canada, numéro de catalogue : R64-271/2003
ISBN : 0-662-67143-0

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada
Parcs Canada

Lieu historique national du Canada de la Maison-Riel : plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre : Riel House National Historic Site of Canada management plan.

1. Lieu historique national de la Maison-Riel (Man.) – Gestion.

2. Sites historiques – Manitoba – Gestion.

3. Sites historiques – Canada – Gestion.

I. Titre.

FC3364.R54P37 2003 333.78'097127 C2003-980060-1F

F1062.8R54P37 2003

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA

MAISON-RIEL

Plan directeur

août 2003

Avant-propos

Les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le cœur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'entre eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de la Maison-Riel. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada, de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion environnementale.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada de la Maison-Riel.




A handwritten signature in black ink that reads "Sheila Copps". The signature is written in a cursive, flowing style.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Énoncé de recommandation

Plan directeur
Lieu historique national du Canada
de la Maison-Riel

Recommandé aux fins d'approbation par :



Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



Christina Cameron
Directeur général, Lieux historiques nationaux
Parcs Canada



Gaby Fortin
Directeur général, Ouest et Nord du Canada
Parcs Canada



Dawn Bronson
Directeur d'unité de gestion, Manitoba
Parcs Canada



Tom Kynman
Directeur, Manitoba-Sud
Parcs Canada

Table des matières

Avant-propos	i
Énoncé de recommandation	iii
Table des matières	v
1 Introduction	1
1.1 La Maison-Riel et le réseau de lieux historiques nationaux	3
1.2 Intégrité commémorative	5
2 La Maison-Riel en 2001	8
2.1 Protection et gestion des ressources culturelles	8
2.2 Programme de mise en valeur du patrimoine	9
2.3 Services et installations à l'intention des visiteurs	10
2.4 Visiteurs	10
2.5 Partenariats	11
2.6 Promotion publicitaire	11
2.7 Administration et exploitation	12
3 Vision : la Maison-Riel en 2015	13
4 Buts, objectifs et mesures adoptés pour la gestion du lieu	15
4.1 Protection du patrimoine	15
4.2 Mise en valeur du patrimoine	19
4.2.1 Messages	20
4.2.2 Publics cibles	22
4.2.3 Expérience du visiteur	24
4.3 Services et installations pour les visiteurs	33
4.4 Partenariats et participation du public	36
4.5 Gestion de l'environnement	38
4.6 Administration et exploitation	39
4.7 Énoncé de décision en matière d'évaluation environnementale	40
5 Mise en œuvre	42
Annexes	
A Planification de la gestion et consultation publique	46
B Ressources culturelles connues du LHNC de la Maison-Riel	49

1. Introduction

Le lieu historique national du Canada (LHNC) de la Maison-Riel se trouve le long de la rivière Rouge, à Winnipeg (Manitoba) [Figure 1]. La propriété de Parcs Canada fait 0,8 hectare sur lequel se dresse une maison, la maison familiale de Louis Riel, bâtie selon la traditionnelle ossature bois typique de la rivière Rouge (Figure 2). Ce terrain et la maison faisaient partie d'un lot riverain qui s'étirait jadis de la rivière Rouge à la rivière Seine distantes de plus de quatre kilomètres (Figure 3). Le gouvernement du Canada a acquis la maison en 1969 pour y commémorer Louis Riel, personnage d'importance historique nationale. Elle a été déclarée lieu historique national en 1976 et ouverte au public en 1980. C'est la Société historique de Saint-Boniface qui exploite le LHNC de la Maison-Riel, et ce, en vertu d'un contrat conclu avec Parcs Canada depuis 1980.

Pour la restauration, la gestion et l'interprétation du LHNC de la Maison-Riel, on s'est fondé sur une proposition de mise en valeur du lieu datant de 1977, document qui a précédé le plan directeur. La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) exige que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan

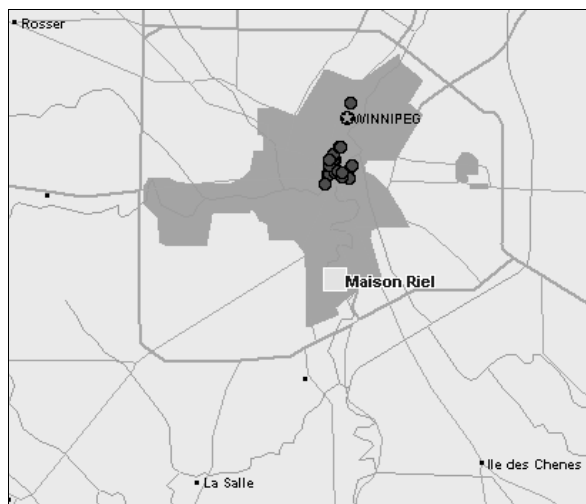


Figure 1. LHNC de la Maison-Riel, sud de Saint-Vital, Winnipeg (Manitoba). [Parcs Canada]



Figure 2. La Maison-Riel restaurée et aménagée comme elle l'était en 1886. (A. Cornellier)

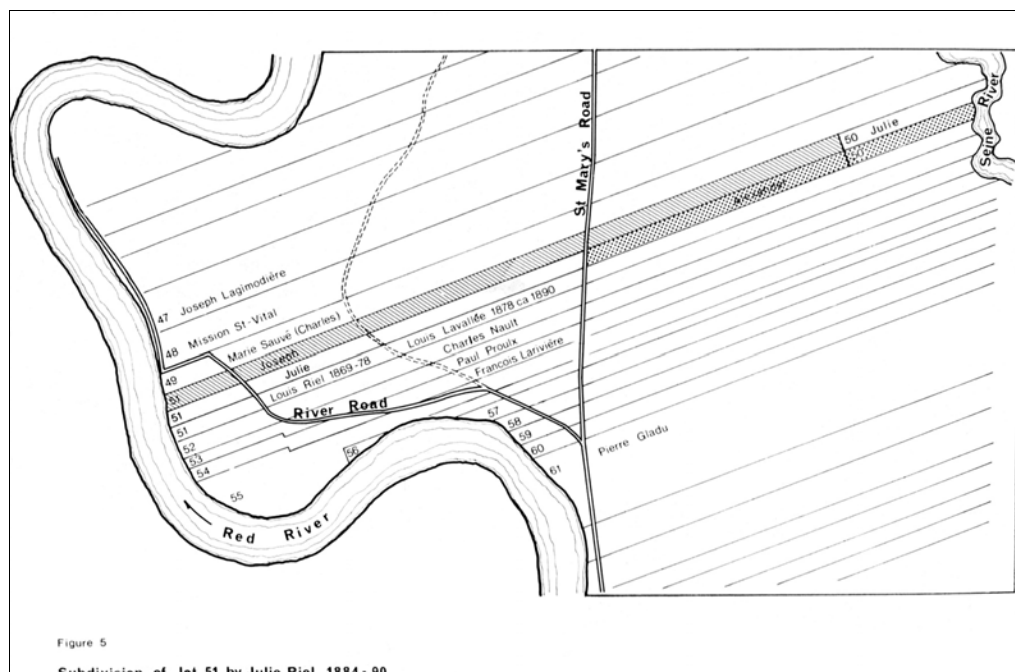


Figure 3. Subdivision du lot 51 par Julie Riel, 1884-90. (Extrait de *La famille Riel : résidence et mode de vie à St-Vital entre 1860 et 1910*, de D. Payment, Travail inédit (série), n° 379, Parcs Canada)

directeur approuvé par le ministre du Patrimoine canadien et déposé devant le Parlement. Il s'agit du premier plan de ce genre pour la Maison-Riel. L'objectif principal est de garantir l'intégrité commémorative du lieu, en ayant recours aux principes et à la pratique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

Le présent plan directeur permet également de répondre à l'un des objectifs fixés dans le document intitulé *Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* (1997), notamment :

« Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays. »

En tant que lieu où est commémoré Louis Riel comme personnage d'importance historique nationale, la Maison-Riel a un rôle crucial à jouer pour transmettre la place que Riel a occupée dans l'histoire du pays.

Le présent plan directeur guidera Parcs Canada et ses partenaires dans leur entreprise consistant à protéger et à mettre en valeur le LHNC de la Maison-Riel. Bien que le plan devrait rester en vigueur pendant une période de dix à quinze ans, il sera examiné dans cinq ans pour vérifier son efficacité et sa pertinence.

Vous trouverez en annexe A un résumé du processus de planification et des consultations publiques.

1.1 La Maison-Riel et le réseau des lieux historiques nationaux

Le LHNC de la Maison-Riel est l'un des lieux historiques nationaux dont le nombre total dépasse 860 à l'échelle du pays¹. Les lieux historiques nationaux commémorent les personnages, lieux et événements importants de l'histoire du Canada. La Maison-Riel est un lieu spécial, associé de près à Louis Riel et au rôle important qu'il a joué dans l'histoire du Canada (Figure 4). Son gouvernement provisoire, en 1869-1870, a en effet négocié les conditions de l'entrée du Manitoba dans la confédération comme province plutôt que comme territoire. En 1885, il a dirigé les Métis dans un mouvement de résistance armé pour la défense de leurs droits dans les Territoires



Figure 4. Louis Riel, vers 1880. (Archives du Saskatchewan)

¹ Le programme national de commémoration est composé de plusieurs parties distinctes mais interreliées. À part les plus de 860 lieux historiques nationaux du Canada (dont 145 sont administrés par Parcs Canada), plus de 550 personnes et 350 autres aspects de notre histoire ont été commémorés comme étant d'importance nationale. Les désignations sont faites par le ministre du Patrimoine canadien, sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

du Nord-Ouest. Riel s'est rendu aux forces du gouvernement canadien à Batoche le 15 mai 1885. Jugé et trouvé coupable de haute trahison, il a été condamné et exécuté par le gouvernement canadien le 16 novembre 1885. On a ramené sa dépouille mortelle à la maison familiale (la maison actuelle) et il a été enterré au cimetière de la Cathédrale de Saint-Boniface. Les contributions de Louis Riel et les controverses entourant le patriote métis qu'il était continuent d'influencer le paysage mouvant du Canada comme nation. La Maison-Riel permet d'instruire les Canadiens et d'enrichir leur compréhension de l'histoire de la nation.

Le LHNC de la Maison-Riel est lié à d'autres lieux historiques du réseau national, ainsi qu'à des lieux du patrimoine provincial et municipal associé à la résistance de la rivière Rouge en 1869 et à la rébellion/résistance du Nord-Ouest en 1885 (ex. : le LHNC de Upper Fort Garry, le LHNC de Batoche, le LHNC du Fort-Battleford, le LHNC de la Bataille-de-Fish Creek et le LHNC de la Bataille-de-Duck Lake). Le LHNC de La Fourche porte la plaque commémorant « la création du Manitoba », d'une pertinence particulière pour la commémoration de Louis Riel.

Au nombre des lieux des Prairies liés aux Métis et aux francophones du Manitoba, citons le LHNC du Couvent-des-Sœurs Grises, le parc historique Lagimodière-Gaboury, le lieu patrimonial provincial de la Chapelle de Notre-Dame-du-Bon-Secours et enfin, le parc du patrimoine provincial de Saint-Norbert.

À la Maison-Riel, de même qu'au LHNC de Batoche, on commémore également le mode de division des terres en lots riverains, propre aux Métis. Parmi les autres commémorations de la colonisation des prairies, citons le LHNC du Village-Neubergthal (mennonite) au Manitoba, le LHNC du Village-de-Stirling (mormon) en Alberta et le LHNC du Homestead-Motherwell en Saskatchewan.

1.2 Intégrité commémorative

La « visée commémorative » décrit les raisons pour lesquelles un lieu est désigné lieu historique national et constitue un point de référence à partir duquel réaliser l'intégrité commémorative. Celle-ci découle des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), approuvée par le ministre responsable des lieux historiques nationaux du Canada. Selon les recommandations de la Commission :

Le LHNC de la Maison-Riel est reconnu d'importance historique nationale pour deux raisons : lieu commémoratif de la mémoire de Louis Riel, personnage d'importance historique nationale, et lieu commémoratif des lots riverains métis, forme de colonisation des prairies.

Louis Riel a été déclaré d'importance à l'échelle nationale en 1960 parce qu'il a dirigé le gouvernement provisoire du Manitoba à la rivière Rouge en 1869 et a mené les négociations en vue de la création de la province du Manitoba en 1870 (Figure 5). En 1989, la CLMHC a recommandé en outre que le mode de division des terres en lots riverains, propre aux Métis, constitue une forme de colonisation des prairies d'importance nationale sur les plans historique et architectural, et qu'il devrait être commémoré à la Maison-Riel.



Figure 5. Gouvernement provisoire métis, 1870. (Archives du Manitoba)

Le lieu désigné par la CLMHC comprend toute la partie des lots riverains 50 et 51 appartenant à Parcs Canada.

L'intégrité commémorative est l'objectif principal pour la gestion des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada. Le concept d'intégrité commémorative sert à décrire la santé et la complétude d'un lieu historique national. Un lieu possède donc son intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance du lieu n'ont pas été endommagées ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs justifiant l'importance historique nationale du lieu sont bien communiqués à la population et lorsque les valeurs patrimoniales de l'endroit (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs justifiant la désignation de lieu historique nationale) sont respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu historique national.

Un *Énoncé d'intégrité commémorative* (EIC) précise les valeurs historiques, les ressources culturelles² et les messages à prendre en considération et dont il faut tenir compte dans les décisions et mesures prises susceptibles d'avoir des répercussions sur l'intégrité d'un lieu. L'*Énoncé d'intégrité commémorative* du LHNC de la Maison-Riel a été approuvé par le directeur général de Parcs Canada en juillet 1999. Le présent plan directeur s'appuie sur les objectifs visant la protection et la mise en valeur fixés dans le EIC.

² Une ressource culturelle est une œuvre humaine, ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue d'après désignation municipale, provinciale ou fédérale, ou par des normes communautaires de ce qui a une signification spirituelle ou culturelle.

Intégrité commémorative

Le concept d'intégrité commémorative sert à décrire la santé et la complétude d'un lieu historique national. Un lieu possède donc son intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance du lieu n'ont pas été endommagées ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs justifiant l'importance historique nationale du lieu sont bien communiqués à la population et lorsque les valeurs patrimoniales de l'endroit (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs justifiant la désignation de lieu historique national) sont respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu historique national.

Veiller à l'intégrité commémorative constitue l'objectif principal de la gestion correcte d'un lieu historique national.

Gestion des ressources culturelles

Parcs Canada a élaboré la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* (GRC) pour garantir la protection et la mise en relief des lieux historiques nationaux, ainsi que des ressources et valeurs qui leur sont associées. Par gestion des ressources culturelles, on entend les pratiques généralement acceptées pour la conservation et la mise en relief des ressources culturelles. Ces pratiques sont fondées sur des principes et menées à bien au sein d'un exercice qui intègre des activités professionnelles, techniques et administratives, si bien que les mesures susceptibles d'influer sur les ressources culturelles prennent en compte leur valeur historique. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles s'applique à leur mise en valeur, à leur utilisation et à leur conservation.

La préparation du présent plan s'est inspirée des principes de gestion des ressources culturelles, qui continueront d'ailleurs à orienter les décisions de gestion qui touchent à l'aménagement et à l'exploitation du lieu historique national. Toute activité qui menace ou compromet l'intégrité commémorative du lieu ne sera pas autorisée.

2. La Maison-Riel en 2001

La restauration, la gestion et l'interprétation du LHNC de la Maison-Riel ont été abordées selon la proposition de mise en valeur du LHNC de la Maison-Riel, présentée en 1977 et document précurseur des plans directeurs actuels. Deux volets de cette proposition n'ont pas été retenus. Il s'agit du centre d'accueil souterrain (la Maison-Riel a une aire d'interprétation extérieure) et de la voie d'accès direct à la rivière Rouge.

L'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-Riel fait l'objet d'une surveillance étroite. Les bâtiments et le terrain sont entretenus adéquatement, mais il faut absolument améliorer la mise en valeur du patrimoine. Malheureusement en effet, la majeure partie du lot riverain a disparu à la faveur de l'aménagement urbain.

2.1 Protection et gestion des ressources culturelles

L'aménagement d'un quartier résidentiel autour de la propriété a forcé à modifier la disposition de la Maison-Riel entraînant notamment la disparition de l'accès à la rivière (Figure 6). La possibilité d'autres aménagements juste à côté de la propriété est une préoccupation. Près de 50 p. cent du LHNC de la Maison-Riel ont été touchés par l'aménagement sur place (ex. terrain de stationnement, fils électriques, aire d'exposition). On ignore si le type et l'emplacement de la végétation sur le lieu aujourd'hui sont représentatifs de la Maison-Riel dans les années 1880 ou des lots riverains des Métis; la question nécessite un examen plus poussé.



Figure 6. Le LHNC de la Maison-Riel vu du chemin River. En arrière-plan, les maisons du quartier voisin. (B. Hoskins)

La ressource culturelle prédominante du LHNC de la Maison-Riel est la maison elle-même. Celle-ci aurait été bâtie en 1880-1881 selon la méthode typique de la rivière Rouge à l'époque, c'est-à-dire à ossature pièce-sur-pièce de charpente. Elle a été restaurée par Parcs Canada à l'image de ce qu'elle était en 1886.

2.2 Programme de mise en valeur du patrimoine

Le programme de mise en valeur du patrimoine est dispensé par La Société historique de Saint-Boniface (SHSB), en vertu d'un contrat conclu avec Parcs Canada. Il repose sur trois thèmes historiques définis en 1976 : les Métis au Manitoba de 1870 à 1900; Louis Riel, leader métis et fondateur du Manitoba, et le rôle des familles Riel et Lagimodière au sein de la société métisse et francophone.

Le point central de la mise en valeur est la maison, aménagée telle qu'elle était au printemps 1886 lorsque la famille de Louis Riel était en deuil par suite de son exécution. Du personnel en costume d'époque raconte l'histoire de la famille Riel-Lagimodière. Le personnel interprète aussi le mode de vie d'une famille métisse de la fin du XIX^e siècle, se servant d'objets historiques dans la maison et le jardin. La disposition de la maison limite le nombre des visiteurs à 15 au maximum à la fois. Une exposition extérieure oriente les visiteurs vers les thèmes du lieu (Figure 7).



Figure 7. La Maison-Riel avec à l'avant-plan l'aire d'interprétation. (T. Krause)

L'inventaire du programme actuel de mise en valeur a permis d'identifier plusieurs lacunes dans les messages d'importance nationale. L'évaluation des mécanismes de présentation seront utilisés lors les activités relatives à l'implémentation du plan directeur.

2.3 Services et installations à l'intention des visiteurs

Les services et les installations à l'intention des visiteurs à la Maison-Riel sont demeurés les mêmes depuis que le lieu a ouvert en 1980. Or, il est capital d'améliorer la circulation des visiteurs. Il n'y a pas de point d'entrée unique au lieu. Il n'y a pas non plus d'aire d'accueil formelle où les visiteurs pourraient recevoir une séance d'orientation relativement à Parcs Canada, aux messages diffusés sur le lieu et aux services offerts.

L'aire d'interprétation extérieure n'est pas couverte et les visiteurs sont à la merci des conditions météorologiques, qu'il fasse très chaud ou qu'il pleuve. Pour ce qui est des grands groupes, il n'y a aucun lieu pour les rassemblements ou tout simplement pour se mettre à l'abri lorsqu'il pleut. On a remédié temporairement à ce problème en montant une grande tente près du terrain de stationnement.

2.4 Visiteurs

Le nombre des visiteurs a été en moyenne de 7 800 par an au cours des années 1990. On a cependant observé un déclin tout au long de la décennie. Durant les mois de mai et de juin, on reçoit surtout des groupes scolaires. La plupart des visites en juillet et août ont lieu le dimanche; durant la semaine, on voit passer de 50 à 60 personnes par jour. Le samedi est le jour le plus calme, recevant de 20 à 50 personnes. Des sondages récents ont permis de dégager certains renseignements intéressants dont les suivants :

- *en 1998, 10 % des visiteurs interrogés venaient du Québec (la représentation typique des Québécois dans d'autres lieux historiques nationaux de l'Ouest du Canada varie entre 1 et 2%). Environ 40 % des répondants viennent du Manitoba, et entre 40 et 45 % d'entre eux viennent d'ailleurs au Canada.*
- *17 % des visiteurs ont répondu au sondage de 1998 en français, contre 31 % en 1997 (moins de 3 % ont répondu en français à des sondages similaires dans d'autres lieux historiques nationaux de l'Ouest du Canada).*
- les groupes de visiteurs du LHNC de la Maison-Riel se répartissent également entre les catégories d'âge; 53 % de ces groupes comprennent des enfants de moins de 16 ans.

- 17 % des répondants sont des habitués. Près de la moitié viennent du sud-est de Winnipeg.
- 50 % des répondants indiquent que la Maison-Riel figure parmi une série d'arrêts prévus, alors que 34 % déclarent que leur visite n'était pas prévue.
- les visiteurs passent jusqu'à une heure en moyenne au lieu historique, et la plupart d'entre eux prennent part à une visite guidée.
- parmi les motifs invoqués pour la visite, signalons :
 - en apprendre sur Louis-Riel;
 - en apprendre sur la culture et l'histoire métisses;
 - découvrir de nouvelles choses;
 - passer du temps avec sa famille et ses amis;
 - se divertir.

2.5 Partenariats

La Société historique de Saint-Boniface exploite le LHNC de la Maison-Riel en vertu d'un contrat conclu avec Parcs Canada depuis 1980. Pour Parcs Canada, il s'agit d'une relation très satisfaisante. La SHSB a apporté une contribution précieuse à l'offre de programmes à la Maison-Riel. Elle a embauché des guides supplémentaires et organisé des activités complémentaires sur le lieu, telles que le jardin du patrimoine, à même du financement extérieur à Parcs Canada. La SHSB s'est dite intéressée à continuer d'exploiter la Maison-Riel.

2.6 Promotion publicitaire

En 1997, on a produit une stratégie de promotion pour les parcs nationaux ainsi que les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, au Manitoba. Elle visait une période de trois ans et elle fait en ce moment l'objet d'une révision exécutée par Parcs Canada en collaboration avec divers intervenants. Parcs Canada a élaboré des modèles d'affiches et de brochures de qualité pour la promotion des programmes et renforcé notamment la promotion du programme scolaire de la Maison-Riel par le truchement d'une brochure intitulée *Le Corridor de la rivière Rouge*, publiée par Parcs Canada et diffusée dans les écoles par le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle. Au nombre des autres mesures prises par Parcs Canada, on peut citer une carte des attraits du lieu, la mention de la

Maison-Riel dans le Guide des vacances du Manitoba, le service d'information 1-800, et la mention du lieu dans les répertoires de lieux patrimoniaux, de lieux touristiques et de voyage/commerce.

2.7 Administration et exploitation

Le LHNC de la Maison-Riel est administré par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les monuments et lieux historiques* et l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Le lieu est géré par l'unité de gestion du Manitoba qui a la responsabilité de presque tous les lieux historiques nationaux du Manitoba en plus du parc national du Canada Wapusk. Le directeur de la division Manitoba Sud s'occupe de la gestion et de l'exploitation de la Maison-Riel. Un membre du personnel administre le contrat conclu avec la SHSB, offrant à cette dernière un service de soutien, et s'occupent des besoins du lieu toute l'année.

3. Vision : la Maison-Riel en 2015

La vision décrit l'avenir auquel on aspire pour le LHNC de la Maison-Riel dans les 15 prochaines années. Il s'agit d'un énoncé suscitant l'inspiration et qui aide à orienter et à guider la planification, la gestion et l'exploitation, tout en stimulant la coopération entre ceux qui aiment le lieu, ceux qui en prennent soin et ceux qui en profitent. Voici la vision pour la Maison-Riel.

Le LHNC de la Maison-Riel sera connu de tous comme un lieu central dans un réseau de lieux patrimoniaux connexes racontant l'histoire de Louis Riel et du patrimoine métis et francophone de l'Ouest du Canada. La Maison-Riel aura deux rôles au sein de ce réseau : 1) commémorer Louis Riel en tant que personnage d'importance nationale historique et comme fondateur de la province du Manitoba, et 2) commémorer le mode de division des terres en lots riverains, propre aux Métis, comme forme de colonisation des prairies.

La Maison-Riel racontera l'histoire de Louis Riel vue sous différents angles. On y présentera le legs permanent laissé par Louis Riel, et soulignera l'intérêt toujours vif suscité par bon nombre des questions pour lesquelles il a pris position au XIX^e siècle. Ses actes ont soulevé une controverse à l'époque, et celle-ci n'est pas encore réglée pour certains. Son histoire sera racontée dans le cadre d'un programme conçu pour aider les Canadiens à mieux comprendre les racines et l'évolution de notre nation.

Le programme sera offert sur ce qui reste du lot riverain ayant appartenu à la famille Riel pendant presque un siècle. L'association du lieu avec Louis Riel lui-même est symbolique de sa postérité après la mort, car il n'a jamais habité dans la maison que l'on voit aujourd'hui. Celle-ci demeurera un endroit simple et intime, une oasis historique comme l'a une fois décrite un visiteur, où il est bon de s'arrêter et de réfléchir à ce que Riel a été et à ce qu'il représente aujourd'hui. L'aspect du lieu et les activités qui y seront proposées refléteront le mode d'installation des Métis sur des lots riverains et seront en harmonie avec le quartier résidentiel voisin.

On s'efforcera de préserver l'esprit du temps et du lieu des années 1880 et ce, au moyen de la recherche, en prenant soin de la maison et des terrains, en restreignant l'aménagement du lieu et surtout, grâce à l'appui de la communauté environnante.

Étant donné sa petite taille, la Maison-Riel ne peut accueillir de grands groupes de visiteurs. Les programmes de diffusion externe constitueront donc un moyen clé de contact avec les Canadiens qui ne visiteront pas le lieu en personne. Nous partagerons donc les messages de la Maison-Riel, en partie, par l'intermédiaire de partenaires et du réseau des lieux historiques nationaux. Parcs Canada entretiendra ses liens avec des partenaires pour garantir l'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-Riel.

4. Buts, objectifs et mesures adoptés pour la gestion du lieu

Grâce à l'orientation, aux mesures et aux objectifs stratégiques décrits ici, Parcs Canada pourra réaliser la vision proposée pour la Maison-Riel, garantir son intégrité commémorative, et offrir une visite de qualité de même qu'un programme de diffusion externe efficace. Pour ce faire, il s'appuiera sur ses propres efforts, et aussi sur la collaboration et le partenariat avec d'autres.

La présente section comprend sept parties interreliées, toutes indispensables au type de soin, de mise en valeur et de viabilité recherché pour la Maison-Riel. Ce sont :

1. la protection du patrimoine (4.1)
2. la mise en valeur du patrimoine (4.2)
3. les services aux visiteurs (4.3)
4. les partenariats et la participation du public (4.4)
5. la gestion de l'environnement (4.5)
6. l'administration et l'exploitation (4.6)
7. l'évaluation environnementale du plan directeur (4.7)

À chacune des parties se rattachent des buts, des objectifs et des mesures. Les buts trouvent leurs origines dans l'ouvrage intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada. Les objectifs décrivent les résultats que l'on désire obtenir de la gestion du lieu (ce qui sera évident lorsque Parcs Canada aura atteint ses buts). Les mesures sont nécessaires pour atteindre les objectifs et, en fin de compte, les buts fixés. Ensemble, les buts, objectifs et mesures décrits ici donnent non seulement des orientations stratégiques pour la planification et la prise de décision futures, mais aussi un plan de travail visant à répondre aux besoins particuliers.

4.1 Protection du patrimoine

La section qui suit décrit en détail les engagements de Parcs Canada à l'égard du respect et de la protection des ressources culturelles de la Maison-Riel. Il faut absolument éveiller la sensibilisation aux valeurs historiques de la Maison-Riel et approfondir la compréhension que le personnel, les partenaires, les visiteurs et les voisins peuvent en avoir.

L'entretien et la surveillance des ressources culturelles du lieu sont indispensables pour garantir leur intégrité commémorative à long terme.

PROTECTION DU PATRIMOINE : BUTS

1. *Les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance de la Maison-Riel n'ont pas été endommagées ou ne sont pas menacées.*
2. *Les valeurs patrimoniales de la Maison-Riel (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs justifiant sa désignation comme lieu historique national) sont respectées par tous ceux qui prennent des décisions et des mesures susceptibles d'avoir des incidences sur le lieu.*

Quatre objectifs visant à atteindre ces buts sont répertoriés ci-dessous :

1. La disposition historique de ce qui reste du lot de rivière est maintenue;
2. Toutes les ressources culturelles connues du LHNC de la Maison-Riel sont répertoriées, documentées, gérées et surveillées;
3. Les voisins sont au courant des incidences éventuelles de leurs actes sur l'intégrité commémorative du lieu;
4. Le public comprend les qualités et le legs irremplaçables que représente la Maison-Riel.

PROTECTION DU PATRIMOINE : OBJECTIF 1

La disposition historique de ce qui reste du lot de rivière est maintenue.

Mesures :

1. L'arrivée et l'orientation au LHNC de la Maison-Riel doivent mettre l'accent sur l'orientation de la propriété et de la maison vers la rivière Rouge.
2. L'alignement d'origine des lots 50 et 51, par rapport aux limites actuelles du lieu, est indiqué.

3. Les pratiques de gestion du paysage du lieu seront examinés et, au besoin, modifiés pour refléter ce que l'on sait de l'aménagement paysager et des pratiques d'utilisation des terres sur un lot de la rivière Rouge au XIX^e siècle.
4. Tout aménagement du lieu se fera dans les endroits déjà perturbés (voir aussi Services aux visiteurs : objectif 3).

PROTECTION DU PATRIMOINE : OBJECTIF 2

Toutes les ressources culturelles connues du LHNC de la Maison-Riel sont répertoriées, documentées, gérées et surveillées.

Mesures :

1. Le plan de maintenance de la maison sera examiné et, au besoin, révisé afin de garantir que les caractéristiques patrimoniales du bâtiment soient reconnues dans sa maintenance. Le plan comportera trois volets, à savoir surveillance, évaluation et production de rapports, et servira d'outil capital à la gestion de la maison comme ressource culturelle.
2. Toutes les ressources répertoriées en annexe B, y compris les meubles de la maison, seront traitées comme ressources culturelles jusqu'à ce qu'elles soient évaluées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles (GRC) de Parcs Canada*.
3. Un plan d'intervention en cas de désastre sera élaboré pour la maison, les objets historiques et les terrains.
4. Bien que le paysage du LHNC de la Maison-Riel ait été altéré, on dressera un inventaire rudimentaire des ressources naturelles afin de relever la présence d'éléments naturels d'importance spéciale qui mériteraient protection conformément à la Politique sur la GRC.

PROTECTION DU PATRIMOINE : OBJECTIF 3

Les voisins sont au courant des incidences éventuelles de leurs actes sur l'intégrité commémorative du lieu.

Mesures :

1. L'idéal sera de maintenir un écran visuel entre le LHNC de la Maison-Riel et les propriétés adjacentes. La végétation continue d'être l'écran préféré (Figure 8).
2. Parcs Canada rencontrera les propriétaires des maisons adjacentes pour les informer de la personne-contact chez Parcs Canada dans l'éventualité d'urgences et discuter de toute question qui pourrait les préoccuper. Ces rencontres avec les voisins devraient se faire régulièrement.
3. Parcs Canada entretiendra des contacts réguliers avec les organismes de résidents du quartier dans le but de les sensibiliser au LHNC de la Maison-Riel et de solliciter leur appui.
4. Parcs Canada essaiera de convaincre la Ville de Winnipeg d'aménager un sentier public qui irait du chemin River à la rive est de la rivière Rouge. Un tel sentier permettrait aux visiteurs de se rendre du lieu au bord de la rivière, leur permettant ainsi de mieux voir le mode de division des terres en lots riverains.



Figure 8. Vue vers l'ouest du lieu durant l'automne. En été, les propriétés adjacentes ne sont pas aussi visibles. (B. Hoskins)

PROTECTION DU PATRIMOINE : OBJECTIF 4

Le public comprend les qualités et le legs irremplaçables que représente la Maison-Riel.

Mesures :

1. La mise en valeur du lieu se fera d'après l'information historique, architecturale et archéologique recueillie, mais aussi d'après les histoires orales dont la propriété fait l'objet.
2. La commémoration et la promotion du lieu feront clairement état de l'association symbolique du lieu à Louis Riel.
3. On offrira de la formation et les renseignements nécessaires au personnel afin qu'il connaisse et comprenne les messages et les ressources culturelles essentielles à la commémoration.
4. La mise en valeur des lots riverains des Métis :
 - reconnaîtra la disparition de cette forme de division des terres;
 - indiquera où l'on peut encore observer ce genre de division;
 - encouragera le public à appuyer la préservation de certains de ces paysages qui reflétaient une adaptation pratique à une agriculture mixte dans un environnement de prairies.

4.2 Mise en valeur du patrimoine

La mise en valeur du patrimoine fait référence aux programmes qui permettent d'apprendre tout en se divertissant. Ces programmes aident le public à comprendre l'importance nationale du lieu et à respecter ses valeurs patrimoniales. La présente section décrit en détail l'intention de Parcs Canada d'améliorer la mise en valeur du patrimoine à la Maison-Riel, de même que le programme de diffusion externe.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE : BUT

Les Canadiens comprennent l'importance nationale du LHNC de la Maison-Riel.

Pour être efficace, la mise en valeur du patrimoine à un lieu doit avoir deux assises. Tout d'abord, elle doit s'appuyer sur les objectifs d'apprentissage visant les raisons pour lesquelles l'endroit est d'importance nationale. Ces objectifs d'apprentissage à la Maison-Riel sont les suivants :

1. Le public sait pourquoi on commémore Louis Riel et fait la relation entre ce dernier et la Maison-Riel;
2. Le public est au courant des événements principaux qui ont marqué la vie et la carrière de Louis Riel, et comprend leur complexité et le fait qu'ils peuvent prêter à différentes interprétations;
3. Le public connaît l'importance des lots riverains des Métis en tant que mode de division des terres dans les prairies;
4. Le public est au courant que la Maison-Riel fait partie du réseau pancanadien de lieux historiques nationaux et fait partie d'un réseau de lieux patrimoniaux présentant l'histoire de Louis Riel et du peuple métis.

Deuxièmement, la mise en valeur du patrimoine passe par une compréhension du genre de visiteurs que la Maison-Riel va attirer et des raisons qui les motivent. En effet, en identifiant les principaux publics d'un lieu, Parcs Canada peut faire un usage plus efficace de ses ressources afin de captiver l'attention des visiteurs sur place, d'orienter les programmes de diffusion externe et de mieux collaborer avec certains partenaires.

4.2.1 Messages

On trouve ci-dessous les messages d'importance historique nationale qui doivent être communiqués efficacement aux Canadiens et aux visiteurs. L'information contextuelle est nécessaire à la compréhension du visiteur et par conséquent, doit faire partie du programme de mise en valeur du patrimoine.

MESSAGE	INFORMATION CONTEXTUELLE
<p>Louis Riel est un personnage d'importance historique nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la résistance de la rivière Rouge et le rôle qu'y a joué Louis Riel. Pourquoi Louis Riel est-il devenu le chef des Métis? Qui sont les Métis en tant que peuple? Rôle de Riel en tant que fondateur du Manitoba et les suites de la résistance (des Métis sont partis alors que d'autres sont restés); quelles incidences et quelle importance ces événements ont-ils eues? • place de Riel au cœur de la deuxième résistance des Métis en 1885. • certaines questions actuelles ont des origines historiques remontant aux raisons pour lesquelles on commémore la Maison-Riel. • en 1992, le Parlement du Canada et l'Assemblée législative du Manitoba ont officiellement reconnu la contribution de Louis Riel à l'expansion de la confédération canadienne, et le rôle qu'il a joué en tant qu'un des fondateurs du Manitoba.
<p>Le LHNC de la Maison-Riel est d'importance historique nationale en tant que lieu de commémoration de Louis Riel, personnage d'importance historique nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la relation entre Louis Riel et le lieu pendant son absence/exil (ex. lettres concernant la famille et la tenue de la ferme; participation de loin). • la mort de Riel et son legs permanent. • le LHNC de la Maison-Riel au sein du réseau des lieux historiques nationaux.
<p>Le LHNC de la Maison-Riel est un exemple des lots de rivières des Métis, mode de division des terres dans les prairies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'origine du lot riverain métis dans le mode de colonisation des prairies. • la structure et la fonction du lot riverain des Métis. • l'architecture pièce sur pièce de la maison, typique de la rivière Rouge.

- la rivière Rouge ainsi que la société métisse et francophone du Manitoba et ses communautés (paroisses de Saint-Boniface, de Saint-Vital et de Saint-Norbert), fournissent le contexte aux deux aspects de la commémoration : Riel et le lot de rivière.

Les messages supplémentaires à communiquer au public concernent la place symbolique qu'occupe la Maison-Riel dans les communautés métisse et francophone de Saint-Vital et les paroisses de la région. Les membres de la famille Riel ont continué à vivre dans la maison jusqu'en 1968. Les Riel sont les descendants de Jean-Baptiste Lagimodière et de Marie-Anne Gaboury, personnages d'importance historique nationale. L'Union Nationale Métisse Saint-Joseph du Manitoba, fondée en 1887, a tenu ses réunions dans la maison Riel jusque dans les années 1920. À partir de 1899, Joseph Riel a tenu la succursale du bureau de poste de Saint-Vital, rebaptisée officiellement Bureau de poste Riel en 1908.

4.2.2 Publics cibles

Partant de notre connaissance des visiteurs actuels, de la nécessité de limiter le nombre de visiteurs à certains moments et de la capacité d'améliorer et d'accroître les possibilités pour certains marchés, nous concevons les services et la mise en valeur du patrimoine en fonction des publics suivants.

<p>Groupe scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6^e et 11^e années : une priorité • 2^e année • Éducation des adultes (ex. groupes d'adultes visitant la Maison-Riel dans le seul but d'en apprendre sur Riel et l'histoire des Métis) 	<p>Cela fait plus de 15 ans que nous offrons un programme scolaire au lieu. Il est offert de la mi-mai à la fin de juin. Nous recevons jusqu'à 150 élèves par jour à la Maison-Riel pendant cette période. Ce sont majoritairement des élèves de 6^e année, et dans une moindre mesure, des élèves de 2^e et 11^e années. La présentation de l'histoire et du patrimoine à la Maison-Riel sont très liées aux programmes d'études de ces niveaux : le programme de la 2^e année a un module intitulé <i>Les familles de jadis</i>, celui de la 6^e année, <i>La vie au Canada aux siècles derniers</i>, dont <i>La vie à la fin du XIX^e siècle dans l'Ouest du Canada</i>, et enfin, celui de la 11^e année, <i>Une histoire sociale et politique</i>.</p>
--	---

<p>Voyageur indépendant (VI)</p> <ul style="list-style-type: none"> • adultes plus âgés (de 35 à 55 ans et plus) • familles avec enfants • francophones • Québécois • Métis 	<p>Le voyageur indépendant est quelqu'un qui, avec sa famille ou des amis, a décidé de venir à la Maison-Riel en raison de l'expérience patrimoniale qu'elle offre. Le lieu historique constitue la destination finale de la sortie ou s'inscrit dans une série de lieux à visiter. Une grande proportion des voyageurs indépendants sont accompagnés d'enfants de moins de 16 ans.</p>
<p>Population locale (PL)</p> <ul style="list-style-type: none"> • pas de distinction actuellement entre PL et VI • Métis de la PL constituent un segment à part • enfants (de 8 à 12 ans) 	<p>La population locale est une catégorie de visiteurs qu'il est important de distinguer. La définition de population locale est toutefois quelque peu fluide. Il s'agit de gens qui vont utiliser la Maison-Riel comme un parc de quartier, et pas forcément comme un lieu historique. Il se peut qu'ils ne participent pas aux programmes offerts, probablement parce qu'il s'agit d'habitues ou parce qu'ils ne sont là que pour marquer une occasion spéciale. Pour la plupart, ce sont des gens du sud-ouest de Winnipeg, ou plus précisément du sud de Saint-Vital, habitant dans un rayon très rapproché. L'épluchette de blé d'inde annuelle qui a lieu le jour de la Fête du travail constitue une attraction majeure pour les locaux. Le camp de jour estival en est une autre.</p> <p>Ce groupe de visiteurs pourrait décroître lorsqu'on introduira des droits d'entrée à la Maison-Riel. Or, il est capital de le conserver, car il constitue un soutien à la communauté et signifie une reconnaissance du lieu (qui peut d'ailleurs être bénéfique à la sécurité du lieu et à la promotion qu'on en fait auprès des familles qui visitent et de leurs amis.</p>

<p>Voyages organisés à volet patrimonial</p> <ul style="list-style-type: none"> • visites axées sur le patrimoine • voyageurs francophones et du Québec 	<p>En général, nous ne ciblerons pas le marché des excursions commerciales, car les capacités et les installations d'accueil disponibles sur le lieu ne permettraient pas de répondre à la demande si ce marché devait augmenter. Le nombre de groupes organisés est limité à la Maison-Riel. Quelques autobus commerciaux s'arrêtent (de trois à dix par an) avec à bord principalement des groupes de retraités, dont certains du Québec. Étant donné les autres lieux patrimoniaux à thèmes reliés dans la région, la Maison-Riel peut s'inscrire dans une expérience patrimoniale plus vaste, pour un groupe d'intérêt plus petit et particulier.</p>
<p>Programmes de diffusion externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • public en général, avec liens pour les Métis et les francophones • enseignants et élèves • chercheurs 	

4.2.3 Expérience du visiteur

Les visiteurs de la Maison-Riel se retrouvent dans une alcôve du XIX^e siècle nichée en plein monde du XXI^e siècle (Figure 9). Ce qu'ils vont voir en premier du lieu sera le panneau au bord du chemin River, à l'entrée du lieu, qui précise que la Maison-Riel est un lieu historique national du Canada. Près de l'entrée, d'autres médias mettront en évidence l'importance nationale de la Maison-Riel pour ceux qui arrivent au lieu après les heures d'ouverture ou hors-saison. Ils décriront l'association du lieu à Louis Riel.

À l'aire d'accueil et d'interprétation, on saluera les visiteurs, on les informera du programme offert et des services disponibles sur place, et s'il y a lieu, on prélèvera les droits nécessaires. Ils pourront aussi, à cet endroit, avoir un premier aperçu historique du lieu et se familiariser avec les raisons pour lesquelles il est désigné d'importance historique nationale. Les visiteurs passeront ainsi jusqu'à une demi-heure à découvrir Louis Riel, les lots riverains et la société métisse et francophone du XIX^e siècle à la rivière Rouge. C'est pourquoi l'aire en question doit offrir un abri contre le soleil, la chaleur et la pluie. Elle sera conçue de sorte à prendre en considération l'importance du lieu et

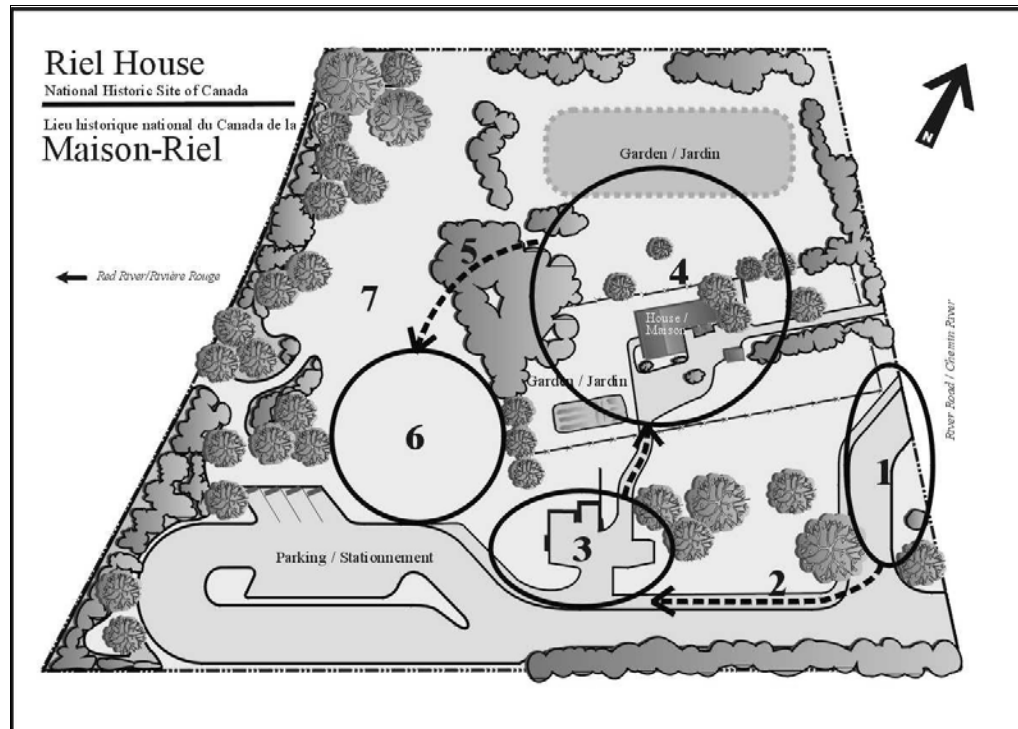


Figure 9. Carte du LHNC de la Maison-Riel illustrant le concept général d'une visite. Légende :

1. Entrée réaménagée : nouveau panneau indicateur et d'interprétation pour les passants
2. Accès des piétons : ils sont maintenant guidés vers l'aire d'accueil et d'interprétation
3. Aire d'accueil et d'interprétation réaménagée et abritée : nouveaux messages et médias
4. Visite des lieux historiques proprement dits
5. Accès à l'aire de départ : capacité pour des messages supplémentaires
6. Aire de départ
7. Aire d'activités spéciales.

son exploitation saisonnière. C'est également l'endroit où les services élémentaires (ex. toilettes) se trouveront.

À partir de l'aire d'accueil et d'interprétation, les visiteurs se rendront sur les lieux plus historiques de la Maison-Riel et de ses terrains. Des guides en costume d'époque raconteront l'histoire de Riel, de sa famille et de son legs. À l'intérieur de la maison aménagée selon l'époque, l'espace sera suffisant pour une présentation soignée et variée. Les visiteurs découvriront encore d'autres aspects de l'histoire du LHNC de la Maison-Riel en visitant du terrain entourant la maison. Grâce à des jardins comme à l'époque et à d'autres éléments du paysage, on redonnera vie à cette partie du lot riverain et on expliquera comment fonctionnait le tout.

En quittant le lieu historique, les visiteurs traverseront une aire de départ. Ils pourront y profiter des installations de pique-nique et en apprendre sur d'autres lieux patrimoniaux à visiter, ou encore, retourner à l'aire d'accueil pour acheter un souvenir. On aménagera aussi à cet endroit une aire spéciale pour les groupes scolaires et d'autres activités. Enfin, les aires d'accueil et de départ disposeront de bancs ou d'autres installations de repos.

Ce concept offre aux visiteurs des éléments nouveaux et des éléments anciens, parfois modifiés. Les voici :

- une entrée au LHNC de la Maison-Riel réaménagée, avec nouveaux panneaux pour attirer l'attention et l'intérêt;
- un accès piétonnier vers l'aire d'accueil et d'interprétation, plutôt que vers la maison;
- une aire d'accueil et d'interprétation abritée;
- de nouveaux messages et médias à l'aire d'interprétation;
- des toilettes et un kiosque de vente de souvenirs près de l'aire d'accueil et d'interprétation;
- la disposition historique des lieux, y compris la maison meublée;
- une meilleure interprétation à la maison;
- du personnel en costume d'époque;
- une aire de départ désignée comme telle.

On aborde les éléments nouveaux et révisés plus loin (Objectifs de la mise en valeur du patrimoine et des services aux visiteurs).

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE : OBJECTIF 1

Le public sait pourquoi on commémore Louis Riel et fait la relation entre ce dernier et la Maison-Riel.

Mesures :

- | | |
|--|--|
| <i>Pour tous les visiteurs</i> | <ol style="list-style-type: none">1. Un message expliquant l'importance historique de la Maison-Riel sera installé à l'entrée et à l'aire d'interprétation (juste à côté de la plaque de la CLMHC). Ce message informera les visiteurs qui se présentent en dehors des heures d'ouverture et hors-saison.2. La plaque de la CLMHC sera mise davantage en évidence à l'aire d'accueil et d'interprétation.3. Les médias de l'aire d'interprétation renseigneront sur la société métisse et francophone du XIX^e siècle, le premier et le deuxième mouvements de résistance des Métis, et le rôle joué par Louis Riel dans ces mouvements.4. Les messages seront élaborés et dispensés conformément aux principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité, décrits dans la <i>Politique sur la GRC</i> de Parcs Canada. |
| <i>Pour les groupes scolaires (Notamment la 6^e et la 11^e années)</i> | <ol style="list-style-type: none">5. La programmation (visites, activités) fera la synthèse entre les messages du lieu et le programme d'études.6. Du matériel éducatif sera élaboré pour avant et après la visite, et ce, après consultation des enseignants, et sera donné à l'enseignant afin de l'aider à dispenser les messages. |

*Pour le
voyageur
indé-
pendant*

7. La visite du lieu sera revue afin d'insister sur le legs laissé par Louis Riel.
8. Dans le cadre de la visite du lieu, on élaborera un module spécial pour divertir les enfants.
9. Des médias, tels qu'un livret à vendre, seront introduits, dans le but d'approfondir encore l'expérience d'apprentissage.
10. D'autre matériel d'interprétation (ex. album-photo, liste des droits du gouvernement provisoire, etc.) pertinent à l'importance de Riel sera introduit dans la mise en valeur du patrimoine. Certains de ces articles pourraient être vendus comme souvenirs.
11. On informera les visiteurs de l'existence d'autres lieux (ex. archives, musées) où ils peuvent en apprendre davantage sur Louis Riel, et sur l'héritage métis et francophone au Manitoba.

*Pour la
popula-
tion locale*

12. Parcs Canada organisera des activités spéciales liées à la commémoration de la Maison-Riel, ce qui suscitera l'intérêt de la communauté, son appui et sa présence (ex. Fête du Manitoba le 12 mai, Fête des Michifs le 24 juillet).
13. Le programme dispensé lors du camp de jour estival sera approfondi par Parcs Canada afin de dispenser des messages d'importance nationale. C'est là l'occasion de cibler les élèves des écoles d'immersion.

*Pour les
voyages
organisés
à volet
patrimon-
ial*

14. On va élaborer un programme qui prend en considération l'horaire et les autres impératifs dont font l'objet les voyages organisés.

Pour les publics à distance

15. Le site Web de Parcs Canada sera revu pour répondre à ce public.
16. On va élaborer du matériel éducatif (à l'intention des enseignants et des élèves) et l'offrir sur le site Web de Parcs Canada.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE : OBJECTIF 2

Le public est au courant des événements principaux qui ont marqué la vie et la carrière de Louis Riel, et comprend leur complexité et le fait qu'ils peuvent prêter à différentes interprétations.

Mesures :

Pour tous les visiteurs

1. On profitera de la séance d'orientation pour présenter efficacement les événements et les différentes perspectives à l'aide de médias choisis (voir Messages). La présentation des points de vue contemporains et divergents sur la contribution de Riel au Canada et sur les actes qu'il a posés, reposera sur le principe d'intégrité de la *Politique sur la GRC*.
2. Le personnel recevra une formation afin qu'il puisse informer les visiteurs concernant Riel et les perspectives historiques divergentes que l'on peut avoir de lui. Le matériel de formation sera mis à jour pour répondre à ce besoin.

Pour les groupes scolaires

3. Des activités (ex. jeux de rôle illustrant des événements historiques) liées aux programme d'études seront élaborées pour permettre aux élèves d'explorer les questions du passé.

Pour les groupes à distance

4. On montera un volet à cette fin sur le site Web de Parcs Canada.
5. On élaborera du matériel éducatif (à l'intention des enseignants et des élèves) pour le site Web de Parcs Canada, afin d'explorer cet aspect.

Multiples perspectives en matière de mise en valeur du patrimoine

La *Politique sur la GRC* de Parcs Canada fait ressortir des impératifs importants relativement à la programmation de la mise en valeur du patrimoine. Voici ce qu'elle stipule :

« Parcs Canada présente le passé de façon à refléter le plus fidèlement possible la diversité et la complexité des aspects de l'histoire humaine qui sont commémorés ou représentés dans les lieux historiques nationaux, les canaux historiques ou les parcs nationaux L'ensemble de l'histoire est mise en valeur avec intégrité, c'est-à-dire qu'on fait valoir des points de vue contemporains divergents, des perspectives fondées sur le savoir traditionnel ainsi que des interprétations plus récentes. »

La politique stipule également que « nous ne jouerons pas le rôle d'arbitre de l'histoire humaine du Canada » dans nos commémorations.

Pour remplir ce mandat, la Maison-Riel adoptera une méthode de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine qui présente de multiples perspectives. Les caractéristiques clés d'une telle méthode sont les suivantes :

- elle reconnaît que différentes personnes ou différents groupes de personnes accordent inévitablement des significations divergentes à un personnage, un endroit ou un événement, et expriment leur importance historique de différentes manières;
- elle reconnaît la validité des perspectives divergentes sur le passé sans avoir à les synthétiser, ou à juger laquelle est la plus vraie afin d'expulser les contradictions;
- elle reconnaît qu'il n'y a aucun groupe homogène et par conséquent, aucune perspective unique à communiquer pour représenter un groupe;
- elle nécessite que plusieurs personnes ou groupes participent à la commémoration historique, afin d'exprimer authentiquement les significations que peuvent avoir une personne, un endroit ou un événement.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE : OBJECTIVE 3

Le public connaît l'importance des lots riverains des Métis en tant que mode de division des terres dans les prairies.

Mesures :

- | | |
|---|--|
| <i>Pour tous les visiteurs</i> | <ol style="list-style-type: none">1. Le média à l'aire d'interprétation sera révisé pour mieux informer sur le mode de division des terres en lots riverains des Métis. Tout rendu visuel du lot de rivière devrait être particulier à la propriété de la Maison-Riel telle qu'elle était dans les années 1880.2. De concert avec d'autres, on étudiera la possibilité d'utiliser les sentiers publics locaux pour l'interprétation des lots riverains des Métis. |
| <i>Pour les groupes scolaires (notamment de 2^e et de 6^e années)</i> | <ol style="list-style-type: none">3. Une programmation (visites, activités) sera élaborée pour faire le lien avec le programme d'études provincial.4. Du matériel éducatif sera élaboré pour avant et après la visite, et ce, après consultation des enseignants, et sera donné à l'enseignant. |
| <i>Pour les publics à distance</i> | <ol style="list-style-type: none">5. Le site Web de la Maison-Riel offrira de l'information sur ce message.6. Le site Web de la Maison-Riel sera relié à d'autres lieux patrimoniaux qui interprètent les formes historiques de colonisation des prairies. |

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE : OBJECTIF 4

Le public est au courant que la Maison-Riel fait partie du réseau pancanadien de lieux historiques nationaux et fait partie d'un réseau de lieux patrimoniaux présentant l'histoire de Louis Riel et du peuple métis.

Mesures :

Pour tous les visiteurs

1. Les normes du Programme de coordination de l'image de marque et de l'image de marque de Parcs Canada seront en vigueur sur le lieu et sur toute la documentation portant sur le LHNC de la Maison-Riel distribuée au public.
2. On posera un nouveau panneau indicateur du lieu à l'entrée réaménagée, pour attirer l'attention vers le lieu (Figure 10).

3. Un élément d'interprétation, qui associe le lieu à Louis Riel, sera placé à côté de l'entrée. S'il devait y avoir un identificateur associant la Maison-Riel à un réseau d'autres lieux patrimoniaux



Figure 10. L'entrée actuelle et la vue sur le lieu ne transmettent pas le sens de l'histoire du lieu ni sa signification. (B. Hoskins)

pertinents au patrimoine de Riel, des Métis ou des francophones, il faudrait aussi envisager de l'ajouter près de l'entrée.

Pour les voyages organisés à volet patrimonial

4. Parcs Canada élaborera, en collaboration avec des partenaires, un forfait proposant la visite de lieux aux thèmes reliés.

Pour les publics à distance

5. Parcs Canada élaborera un programme de diffusion externe pour les écoles, et ce, en collaboration avec d'autres lieux administrés par l'Agence Parcs Canada (corridor de la rivière Rouge) ou avec des lieux patrimoniaux pertinents au patrimoine de Riel et des Métis.

4.3 Services et installations pour les visiteurs

La présente section décrit les objectifs et les mesures visant à offrir aux visiteurs des services et des installations qui incitent à vouloir en apprendre sur la Maison-Riel. Certains éléments ont déjà fait l'objet de discussions à la section Mise en valeur du patrimoine.

SERVICES AUX VISITEURS : BUT

Les visiteurs apprécient et appuient le LHNC de la Maison-Riel en tant que lieu d'importance historique nationale pour l'expérience d'apprentissage attrayante et de haute qualité qu'on y offre.

Les objectifs suivants indiquent comment on pense arriver à ce but :

1. Les services et les installations du lieu prennent en considération les motifs, intérêts et attentes des visiteurs;
2. Les services et les installations répondent aux besoins élémentaires des visiteurs en matière de confort et de sécurité;
3. Les services et les installations sont conçus de façon à ne pas nuire à l'intégrité commémorative et à ne pas avoir d'incidence visuelle ou autre sur le quartier.

La prestation des services et installations pour les visiteurs se fera en fonction de trois facteurs à la Maison-Riel :

- de par son emplacement dans un quartier de banlieue de Winnipeg, la Maison-Riel dispose de nombreux services dans l'environnement

immédiat; par conséquent, ce qui s'offre sur place doit être compatible, autant sur le plan physique qu'esthétique, avec l'appartenance et le quartier;

- la taille du lieu et les objectifs de protection posent une limite à l'emplacement et à l'ampleur d'autres aménagements éventuels sur le lieu;
- la taille de la maison et de l'aire d'interprétation constitue aussi une limite au nombre maximum de visiteurs qui peuvent profiter du lieu en même temps.

La commercialisation de la Maison-Riel devra indiquer le niveau de services offerts à la Maison-Riel afin de maintenir l'importance et l'ambiance du lieu, son intégrité commémorative, et le cachet du quartier où elle se trouve.

Activités appropriées pour les visiteurs

On offrira aux visiteurs des occasions qui renforceront la compréhension, l'appréciation, la jouissance et la protection du patrimoine. Ces occasions seront cependant appropriées à la raison d'être de chacun des lieux historiques nationaux. Les services essentiels sont offerts tout en maintenant l'intégrité commémorative et en reconnaissant les effets des impacts différentiels et cumulatifs.

Les services, les installations et l'accès pour le public doivent compléter directement les occasions offertes, être considérés essentiels, prendre en compte les limites à la croissance et ne pas compromettre l'intégrité commémorative ni la qualité de l'expérience (tiré de *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada).

SERVICES AUX VISITEURS : OBJECTIF 1

Les services et les installations du lieu prennent en considération les motifs, intérêts et attentes des visiteurs.

Mesures :

1. La conception du programme de mise en valeur du patrimoine, des services offerts aux visiteurs et des locaux rendra compte des renseignements et des résultats recueillis par le biais des sondages effectués auprès des groupes scolaires et des autres visiteurs.

2. On évaluera périodiquement la satisfaction et l'expérience du visiteur au lieu, et on modifiera l'offre de services en fonction.

SERVICES AUX VISITEURS : OBJECTIF 2

Les services et les installations répondent aux besoins élémentaires des visiteurs en matière de confort et de sécurité.

En mettant en œuvre le plan directeur, on fera référence au plan d'accès à la Maison-Riel (pour les personnes à besoins spéciaux).

Mesures :

1. On élaborera un plan de sécurité du public.
2. Les toilettes actuelles seront remplacées par d'autres situées plus près de l'aire d'accueil et d'interprétation. Ces toilettes seront à la disposition du personnel et des visiteurs, et accessibles aux personnes à besoins spéciaux.
3. L'aire d'accueil et d'interprétation offrira une protection contre la chaleur, le soleil et la pluie, et fera ainsi office d'aire de rassemblement idéale par mauvais temps.
4. La circulation sur le lieu sera clairement indiquée de l'arrivée au départ.
5. On prévoira des endroits de repos à l'aire d'accueil et d'interprétation ainsi qu'au point de départ. L'aire de pique-nique actuelle sera déplacée près de l'aire de départ.
6. Il y aura de l'eau potable sur le lieu.

SERVICES AUX VISITEURS : OBJECTIF 3

Les services et les installations sont conçus de façon à ne pas nuire à l'intégrité commémorative et à ne pas avoir d'incidence visuelle ou autres sur le quartier.

Mesures :

1. La conception et l'emplacement des installations, y compris des voies d'accès et de circulation sur le lieu, seront prévus en fonction

des objectifs d'intégrité commémorative et de la carte des effets cumulatifs du lieu, sur lesquels on s'appuiera tout au long du processus décisionnel.

2. Les projets d'aménagement feront l'objet d'évaluations environnementales. Pour conduire une telle évaluation, on s'appuiera sur l'*Énoncé de caractère patrimonial* et l'EIC du lieu.

4.4 Partenariats et participation du public

La présente section établit la méthode selon laquelle Parcs Canada a l'intention de travailler avec le public et ses partenaires pour renforcer la promotion, la commémoration et la gestion du LHNC de la Maison-Riel. On continuera de sensibiliser et de faire participer le public à la planification et à la gestion de la Maison-Riel grâce au dialogue régulier entre Parcs Canada et la collectivité locale, grâce à des sondages menés auprès des visiteurs et grâce à l'examen quinquennal du plan directeur avec consultation du public.

PARTENARIATS : BUT

Les partenariats contribuent à renforcer l'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-Riel.

Parcs Canada s'est fixé deux objectifs pour atteindre ce but :

1. Grâce à la participation de partenaires à l'exploitation et à la gestion de la Maison-Riel, on bénéficie de connaissances, d'un soutien élargi et d'autres solutions pour renforcer la protection et la mise en valeur de la Maison-Riel;
2. La promotion et la commémoration de la Maison-Riel sont renforcées par des communications partagées au sein d'un réseau de lieux et d'organisations rendant compte de la vie de Riel, ainsi que du patrimoine métisse et francophone du Manitoba.

PARTENARIAT : OBJECTIF 1

Grâce à la participation de partenaires à l'exploitation et à la gestion de la Maison-Riel, on bénéficie de connaissances, d'un soutien élargi et d'autres moyens pour renforcer la protection et la mise en valeur de la Maison-Riel.

La Maison-Riel est importante pour nombre de Métis et de francophones de l'Ouest qui la voit comme une pièce tangible de leur identité culturelle. La Maison-Riel peut contribuer à appuyer et à enrichir leur histoire, leurs langues et leurs cultures, et ce, pour l'avantage des générations actuelles et futures. À ce titre, Parcs Canada favorisera la participation des organisations vouées à la protection et à la mise en valeur de l'histoire et de la culture métisse et francophone du Manitoba, en régénérant les programmes de mise en valeur du patrimoine pour le LHNC de la Maison-Riel. L'un des objectifs capitaux de cette participation consistera à trouver des façons d'affirmer la contribution des Métis à l'édification du Canada et de reconnaître la place qui revient à Louis Riel dans l'histoire du Canada (tiré du document intitulé *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*).

Mesures :

1. Parcs Canada encouragera l'établissement et l'entretien d'un conseil représentant des organisations consacrées à la promotion et à la mise en valeur du patrimoine métis et francophone du Manitoba, dont le rôle sera de conseiller le directeur en matière de mise en valeur du patrimoine du LHNC de la Maison-Riel. Au nombre de ses fonctions, notons :
 - participer à la planification et à l'expansion de la mise en valeur du patrimoine de la Maison-Riel grâce à l'application des principes et de la pratique soulignés dans la *Politique sur la GRC*;
 - conseiller le directeur sur la présentation de multiples perspectives;
 - conseiller le directeur sur les utilisations appropriées du LHNC de la Maison-Riel;
 - évaluer et produire un rapport à l'intention du directeur sur le succès et l'efficacité de la mise en valeur du patrimoine, en particulier pour ce qui est de présenter multiples perspectives.

2. La mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs à la Maison-Riel seront offerts par des tiers. L'entente comprendra des compétences d'organisation et de prestation, des liens établis avec la communauté patrimoniale métisse et francophone, et la

capacité d'apporter d'autres avantages au lieu. La Société historique de Saint-Boniface, notre partenaire depuis plus de vingt ans, a su fournir de tels avantages dans le passé.

PARTENARIAT : OBJECTIF 2

La promotion et la commémoration de la Maison-Riel sont renforcées par des communications partagées au sein d'un réseau de lieux et d'organisations rendant compte de la vie de Riel, ainsi que du patrimoine métisse et francophone du Manitoba.

Mesures :

1. Parcs Canada continuera de collaborer avec les Métis, les francophones et les lieux/organisations voués au patrimoine liés à Louis Riel sur la promotion et les initiatives de mise en valeur du patrimoine.
2. Parcs Canada poursuivra la possibilité de participer aux projets de tourisme francophone au Manitoba.
3. Parcs Canada poursuivra la possibilité de travailler avec des intervenants afin de préparer un forfait proposant une visite éducative de lieux patrimoniaux liés par thèmes, et ce, à l'intention de groupes scolaires;
4. Parcs Canada poursuivra la possibilité de travailler avec des intervenants intéressés à mettre au point une visite-forfait d'un jour de lieux aux thèmes liés à l'intention de groupes participant à une visite organisée à volet patrimonial.

4.5 Gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement permet de réduire l'impact de nos activités quotidiennes sur l'environnement naturel. Les mesures varient d'initiatives individuelles à des programmes à grande échelle. La gestion de l'environnement englobe une vaste gamme de questions et de mesures qui vont de l'épargne des ressources et de l'utilisation d'énergie de remplacement à la restauration de paysages perturbés. Dans le cadre de la gestion des lieux historiques, ceci signifie aussi utiliser le patrimoine culturel de manière durable. Bien que Parcs Canada doive assumer la responsabilité du leadership direct dans la

gestion environnementale au LHNC de la Maison-Riel, cette responsabilité s'étend aussi aux partenaires et aux visiteurs.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : BUT

La Maison-Riel est exemplaire sur le plan de la mise en application des pratiques de gestion de l'environnement.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : OBJECTIF

Les activités qui se déroulent à la Maison-Riel ont un impact minimal sur l'environnement et sont conformes à l'engagement du ministère du Patrimoine canadien à l'égard du principe de développement durable.

Mesures :

1. À la Maison-Riel, on s'assurera de mettre en œuvre le plan d'action sur la gestion environnementale de l'unité de gestion du Manitoba. On s'efforcera d'atteindre les normes environnementales en vigueur, et on se conformera aux mesures législatives traitant de l'environnement dont on améliorera la gerance et le rendement.
2. Le plan d'action sur la gerance environnementale fera périodiquement l'objet d'une vérification et d'une évaluation afin de déterminer son efficacité et de décider si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

4.6 Administration et exploitation

Le LHNC de la Maison-Riel continuera à opérer comme un lieu historique national, établi en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'administration et l'exploitation du lieu se feront conformément aux objectifs d'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-Riel et conformément aux principes et à la pratique décrits dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.

Le LHNC de la Maison-Riel continuera d'ouvrir en saison, mais explorera des possibilités de prolonger son intersaison, en attirant des groupes scolaires à l'automne. Pour décider une telle prolongation de façon définitive, il faudra que les revenus qu'elle permet de générer couvrent les coûts correspondants. Parcs Canada financera le

programme de diffusion externe à l'année, de même qu'il répondra aux demandes de renseignements et de réservations des groupes scolaires.

Le bureau du lieu, présentement dans l'annexe de la maison, sera réinstallé à l'aire d'accueil et d'interprétation.

4.7 Énoncé de décision en matière d'évaluation environnementale ³

Le plan directeur de la Maison-Riel comprend six éléments pour lesquels des initiatives ont été proposées. Celles qui pourraient entraîner des effets positifs ou négatifs importants ont été répertoriées et font l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politique, de plan et de programme* (Agence canadienne de l'évaluation environnementale, 2000). Par suite d'un examen des initiatives, on en est arrivé aux conclusions suivantes :

- Les initiatives sont conformes à la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* que l'on peut consulter dans l'ouvrage intitulé *Principes directeurs et Politiques de gestion* de Parcs Canada.
- Toute intervention sur l'édifice bâtiment du patrimoine au LHNC de la Maison-Riel se fera conformément à la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*.
- Les initiatives de mise en valeur du patrimoine permettront au public de mieux comprendre le lieu, d'en profiter et de l'utiliser, tout en améliorant l'intégrité commémorative. Certaines des initiatives nécessiteront une évaluation environnementale propre au projet en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) une fois que les détails du projet sont connus. Il est possible de minimiser les effets sur l'environnement jusqu'à ce qu'ils soient insignifiants grâce à des mesures d'atténuation.

³ Le rapport complet, *Évaluation environnementale du Plan directeur du lieu historique national de la Maison-Riel* (2001), fait l'objet d'un dossier chez Parcs Canada et on doit s'y reporter pour la mise en œuvre du plan directeur.

- Les initiatives de protection du patrimoine garantiront que l'intégrité des ressources culturelles est maintenue. Ces initiatives nécessitent également une évaluation environnementale particulière au projet en vertu de la LCEE. Des mesures d'atténuation peuvent minimiser considérablement les effets sur l'environnement.
- Le LHNC de la Maison-Riel est et continuera d'être exploité conformément à la stratégie de développement durable du ministère, *Développement durable et patrimoine*, qui traite du respect des lois fédérales et provinciales sur l'environnement.
- Le plan directeur du LHNC de la Maison-Riel fixe les mesures visant à protéger et à mettre en valeur le lieu tout en améliorant son intégrité commémorative. En tenant compte des mesures d'atténuation proposées dans l'évaluation environnementale, ces mesures n'entraînent pas d'effets néfastes considérables sur l'environnement.



Pique-nique en famille au LHNC de la Maison-Riel. (Parcs Canada)

5. Mise en œuvre

Les mesures proposées dans ce plan directeur pour le lieu historique national du Canada de la Maison-Riel sont mises en oeuvre par le truchement du plan d'affaires du lieu. Même si le plan directeur est vu comme un guide stratégique d'une durée de vie de dix à quinze ans (revu tous les cinq ans), le plan d'affaires annuel donne un tableau de trois ans à la fois. Le plan d'affaires indique quelles mesures du plan directeur seront réalisées pendant les trois prochaines années, le moment où elles seront mises à exécution et combien il en coûtera pour le faire. Tout changement à survenir dans les prévisions de trois ans sera relevé dans l'examen et la mise à jour annuels du plan d'affaires.

La responsabilité de la mise en oeuvre du plan directeur incombe au directeur de l'unité de gestion du Manitoba. Ce dernier a trois responsabilités principales :

- veiller à l'intégrité commémorative;
- améliorer les services à la clientèle;
- faire une utilisation judicieuse et efficace des deniers publics.

Les mesures proposées dans le présent plan pour la Maison-Riel seront mises en oeuvre en fonction de la réaffectation des ressources au sein de l'unité de gestion. De même, on recherchera la coopération avec des partenaires pour cerner, évaluer et mener à bien des projets appropriés.

On détermine et présente les mesures prioritaires en fonction de la gamme de services du plan d'affaires dans le tableau qui suit. Cependant, elles peuvent être remaniées par suite de nouvelles circonstances ou à la lumière de certains renseignements, ou par suite de changements dans les priorités et décisions à l'échelon national.

On met l'accent sur les activités censées avoir lieu au cours des trois années qui suivent l'approbation du plan directeur (c.-à-d. la prochaine phase du plan d'affaires), mais on a mentionné également celles qui devraient être menées à bien au cours de la durée de vie du plan. On n'a attribué aucune priorité aux activités, à part d'indiquer dans quelle période de planification elles auraient lieu. On définira davantage les

priorités au fur et à mesure de la planification des activités de l'unité de gestion.

On fera connaître l'évolution de la mise en oeuvre du plan directeur par le truchement du rapport annuel sur le rendement du plan d'affaires et du rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées qui est mis à jour à intervalles de quelques années. Le plan directeur fera aussi l'objet d'un examen périodique, et sera peut-être modifié afin de refléter les circonstances changeantes. Pour les changements majeurs, le public sera consulté.

Plan d'affaires - gamme de services	Mesure à prendre	Périodes du plan d'affaires de 3 ans	
		1 ^{re} période	2 ^e période
Protection des ressources du patrimoine	• Familiariser le personnel avec la gestion des ressources culturelles	■	
	• Passer en revue et améliorer le plan de gestion du paysage (par suite du plan d'aménagement du lieu)		■
	• Mettre à jour le plan de l'entretien de la maison	■	
	• Inventorier et évaluer l'ameublement de la maison	■	
	• Inventorier et évaluer les artefacts archéologiques et les caractéristiques du lieux	■	
	• Mettre la dernière main au plan d'intervention en cas de sinistre		■
	• Surveiller l'état des ressources culturelles		■

Plan d'affaires - gamme de services	Mesure à prendre	Périodes du plan d'affaires de 3 ans	
		1 ^{re} période	2 ^e période
Mise en valeur du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des recherches sur la disposition du lot riverain afin de mieux caractériser la Maison-Riel et d'appuyer le plan d'aménagement du lieu • Parachever le plan d'aménagement du lieu afin de prévoir la circulation des visiteurs et l'offre de services et d'installations, et d'améliorer la gestion et la mise en valeur de la propriété • Terminer un plan de communication qui orientera la conception, l'élaboration et l'évaluation de la mise en valeur du patrimoine • Introduire et évaluer les programmes de mise en oeuvre du patrimoine pour les visiteurs en général, les programmes scolaires, les activités spéciales et le camp de jour estival (d'après le plan de communication) • Former le personnel afin qu'il présente plusieurs perspectives • Repenser l'entrée du lieu et installer de nouveaux panneaux, y compris un panneau d'interprétation (d'après les plans d'aménagement et de communication du lieu) • Injecter des fonds dans les médias à la réception et à l'aire d'exposition (d'après le plan de communication) • Placer des symboles du Canada et de Parcs Canada sur le matériel de promotion et de commémoration du lieu • Réviser le site Web de Parcs Canada afin de centrer l'information sur l'intention de commémoration, et établir des liens (d'après le plan de communication) 	<p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p>	<p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p> <p>■</p>

Plan d'affaires - gamme de services	Mesure à prendre	Périodes du plan d'affaires de 3 ans	
		1 ^{re} période	2 ^e période
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les initiatives visant une mise en valeur du patrimoine conjointe (d'après le plan de communication) • Rechercher les possibilités de terminer l'accès du public à la rivière Rouge et interpréter les lots de rivière 		<ul style="list-style-type: none"> ■ ■
Services aux visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la circulation et le flux des visiteurs sur le lieu de l'arrivée au départ (d'après le plan d'aménagement du lieu) • Rénover les services de base aux visiteurs (toilettes, aire de repos, eau) • Relocaliser les aires de repos et de pique-nique, et restituer à l'entrée piétonne et à l'aire de pique-nique actuelles leur disposition de jadis (d'après le plan d'aménagement) • Évaluer périodiquement la satisfaction des visiteurs et adapter l'offre de services au besoin • Abriter l'aire d'accueil et d'exposition, et y aménager un bureau et un magasin de souvenirs (d'après le plan d'aménagement du lieu) • Élaborer un plan de sécurité du public 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■
Gestion de Parcs Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la formation d'un conseil consultatif pour le lieu • Maintenir les relations avec les voisins du lieu • Mettre en oeuvre et vérifier le Plan d'action sur la gestion de l'environnement de l'unité de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ 	

Annexe A. Planification de la gestion et consultation du public

Le programme de planification de la gestion pour le LHNC de la Maison-Riel a débuté dans le courant de l'hiver 1999-2000. Une équipe d'employés de Parcs Canada a évalué la protection et la mise en valeur de la Maison-Riel en fonction des objectifs d'intégrité commémorative du lieu et des *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada. Le superviseur du lieu, employé de la Société historique de Saint-Boniface, a pris part à cette évaluation. On a ainsi pu déterminer quels éléments devaient être conservés et quels éléments il fallait modifier.

Dans le courant du printemps 2000, on a fait savoir au public et aux organismes ayant un intérêt pour le lieu (intervenants) que Parcs Canada avait l'intention d'élaborer un plan directeur pour lequel ils étaient invités à faire part de leurs points de vue et de leurs idées sur la Maison-Riel. Ils pouvaient entre autres dire ce que l'on aimait le plus au sujet du lieu, ce qui pouvait être amélioré, en quoi le lieu contribuait à la collectivité et à la nation et à quels difficultés le lieu faisait face. Ce partage a aidé Parcs Canada à confirmer les besoins en matière de planification qu'il avait relevés ainsi que les questions et possibilités supplémentaires qu'il avait entrevues et dont il faudrait traiter. Voici ce qui a été fait pendant cette phase :

- distribution de plus de 700 bulletins avec questionnaire (envoyés par la poste à des particuliers et organismes ciblés, et distribués sur demande en réponse à des annonces publiées dans les journaux). À l'invitation de la Manitoba Métis Federation, on a aussi distribué des bulletins à bon nombre de ses conseils régionaux et locaux. Enfin, le bulletin et le questionnaire étaient disponibles sur le site Web du LHNC de la Maison-Riel;
- discussions avec des groupes d'intérêt (La Société historique de Saint-Boniface, la Manitoba Métis Federation, et l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba);
- deux journées portes ouvertes en mai;
- groupe de discussion composé d'employés de Parcs Canada à une émission radiophonique en français

Le taux de réponse a été faible si l'on s'en tient au nombre, mais les discussions suscitées et les commentaires reçus étaient des plus sérieux.

- La plupart des commentaires se rapportaient à la mise en valeur du patrimoine : de nombreux participants ont dit apprécier les guides, la maison meublée comme à l'époque, l'interprétation de la culture métisse et

les activités offertes aux groupes scolaires et autres visiteurs. Parmi les suggestions reçues, notons la réclamation de plus d'information (ex. dépliants), de plus de programmes de diffusion externe et de plus d'interprétation qui ferait appel à des partenaires (ex. saynètes historiques jouées par une troupe de théâtre). Beaucoup de répondants se sont aussi dits déçus que le lot de rivière n'ait pu être conservé, car c'est un aspect de la commémoration à la Maison-Riel qui est perdu.

- La préoccupation la plus importante touchait au domaine de l'intégration et de la commercialisation régionales. Beaucoup de répondants pensent qu'il y a des possibilités aux trois paliers de gouvernement. Par exemple, des documents imprimés pourraient souligner avec force les liens entre la Maison-Riel et des lieux similaires. On a mentionné aussi l'importance du marketing croisé et de s'assurer que les lieux métis figurent dans les brochures touristiques, et enfin, des liens entre les sites Internet portant sur Louis Riel et ceux traitant de l'histoire et de la culture métisses.
- On a fait plusieurs suggestions d'amélioration pour l'aire d'accueil et d'orientation, et on a fait remarqué l'espace très limité de la maison pour accueillir les visiteurs et les groupes.
- Un certain nombre d'observations concernaient encore les jardins (il faut les conserver), et le terrain entourant la maison (ensemencer et entretenir davantage).
- La Société historique de Saint-Boniface et la Manitoba Métis Federation ont toutes les deux manifesté leur intérêt de jouer un plus grand rôle dans la gestion du lieu.

Durant l'été 2000, le personnel de Parcs Canada a élaboré l'ébauche d'une vision, qui a été revue par les groupes d'intérêt. Par la suite, on a effectué des travaux de recherche et d'analyse (dont par exemple : l'évaluation du cachet patrimonial de la maison, des évaluations de la prestation de programmes aux visiteurs indépendants et aux groupes scolaires, des réflexions à propos d'une exploitation par une tierce-partie) de sorte à recommander des mesures à l'appui de l'intégrité commémorative et d'une expérience de qualité pour le visiteur. Au cours de l'hiver 2000-2001, on a rédigé une ébauche de plan directeur.

Au printemps 2001, on a lancé la deuxième et dernière phase de consultations générales afin de permettre au public et aux groupes d'intérêt de répondre au plan proposé. On a encore distribué plus de 500 bulletins (contenant les faits saillants du plan) accompagnés d'un questionnaire, tenu des discussions avec les groupes d'intérêt (La Société historique de Saint-Boniface, l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba et la Société franco-manitobaine), organisé une journée portes ouvertes au lieu même (le 22 juillet), et on a participé à deux entrevues radiophoniques. À l'invitation de l'Union nationale métisse, des bulletins ont été distribués au pavillon métis de Folklorama, activité culturelle et touristique d'importance à Winnipeg. On trouvait également le deuxième bulletin et le questionnaire sur le site Web du LHNC de la Maison-Riel. À l'instar de la première phase, les réponses étaient peu nombreuses mais très fortes en fait d'encouragement sur l'orientation globale du plan. On relevait un certain nombre de suggestions précises pour améliorer les activités offertes aux visiteurs et leur apprentissage, comme l'ajout d'une cave à légumes et d'une charrette de la rivière Rouge, l'introduction de matériel de référence et de travaux artisanaux liés au patrimoine des Métis, et enfin, l'installation du drapeau métis au lieu (comme au LHNC de Batoche). La seule critique qui revenait constamment concernait l'attention accordée à la commémoration du lot riverain à la Maison-Riel. Un certain nombre de particuliers pensaient que la Maison-Riel n'a pas l'intégrité nécessaire pour commémorer ce mode de division des terres et qu'il y a de meilleurs endroits où le faire.

Le programme de consultation du public a officiellement pris fin en août 2001. On a pris contact avec les particuliers et les organismes concernés qui figuraient sur la liste d'envoi relativement à l'approbation et à la disponibilité du plan directeur.

Annexe B. Ressources culturelles connues du lieu historique national du Canada de la Maison-Riel

Une ressource culturelle est une œuvre humaine ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue d'après désignation municipale, provinciale ou fédérale, ou par des normes communautaires de ce qui a une signification spirituelle ou culturelle. Les ressources de niveau 1 sont celles qui ont directement rapport à l'importance nationale du lieu. Les ressources de niveau 2 sont toutes les autres ressources culturelles.

IDENTIFICATION	VALEUR HISTORIQUE ASSOCIÉE	NIVEAU GRC (AD = À DÉTERMINER)
Maison-Riel (le bâtiment)	– emplacement et orientation associés au lot riverain – associée à Louis Riel	1
	construction à ossature bois typique de la rivière Rouge	2
arrière-cuisine existante	reconstruction – n'est pas une ressource culturelle	pas considérée patrimoine
vestiges d'annexe	ajout à la maison : XX ^e siècle	2
vestiges de véranda	preuve d'entrée avant faisant face à la rivière	1
latrines	encore là en 1970; associées à l'orientation de la maison par rapport à la route. Cabane les a remplacées.	AD
cabane	reconstruction	pas considérée patrimoine
véranda	preuve que la maison faisait face à la rivière	1
annexe	XX ^e siècle : utilisée comme bureau de poste	2
dépressions	inconnue	AD
voie d'accès	associée à la réorientation de la maison par rapport à la route	2

support pour mât de drapeau	de l'époque du bureau de poste sans doute	2
conduit (service public)	inconnue	AD
trou de poteau	inconnue, sans doute preuve de la clôture de 1886	AD
trous de poteaux	inconnue; se voient sur une photo prise en 1928	AD
latrines	associée à l'orientation de la maison par rapport à la route	2
trottoir	XX ^e siècle : associée à l'orientation de la maison par rapport à la route	2
puits	inconnue	AD
objet en bois	inconnue	AD
cabane	reconstruction – pas une ressource culturelle	pas considéré patrimoine
vestiges de maison	1925-1976 maison Bonne	AD
voie d'accès	inconnue; XX ^e siècle	AD
collection archéologique	>10 000 artefacts provenant des excavations pratiquées sur le lieu dans les années 1970	2
<i>Notre Dame des Sept Douleurs</i>	peinture originale	1
meubles de la maison	objets et meubles historiques acquis ou réalisés pour meubler et interpréter la maison	AD